

Rapport du jury



Examen professionnel d'avancement de grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe - 2021

Spécialités « Aménagement urbain et développement durable », « Déplacements, transports », « Espaces verts et naturels », « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Services et intervention techniques »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'avancement de grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe a été ouvert, au titre de l'année 2021, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans les spécialités suivantes : « Aménagement urbain et développement durable », « Déplacements, transports », « Espaces verts et naturels », « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Services et intervention techniques », en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

1) Calendrier

Période d'inscription	Du 27 octobre au 2 décembre 2020
Date de limite de dépôt	Le 10 décembre 2020
Epreuve écrite	Le 15 avril 2021
Réunion d'évaluation de l'épreuve écrite	Le j24 juin 2021
Epreuve orale	Du 20 au 23 septembre 2021
Jury d'admission	Le 28 septembre 2021

2) Les conditions particulières d'accès

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

3) Les candidats :

83 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel.

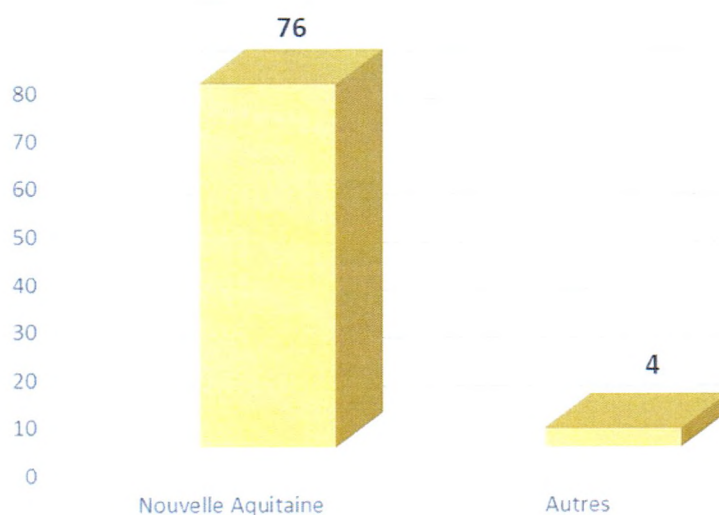
3 candidats ont été refusés à concourir car ils ne remplissaient pas les conditions d'accès.

80 candidats ont été admis à concourir dont la répartition est la suivante :

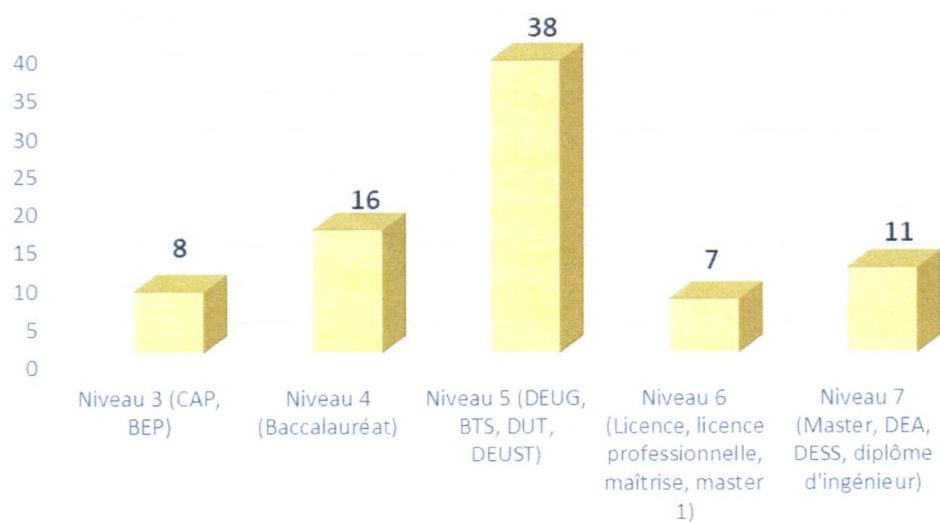
- 15 candidats dans la spécialité « Aménagement urbain et développement durable »,
- 2 candidats dans la spécialité « Déplacements, transports »,
- 20 candidats dans la spécialité « Espaces verts et naturels »
- 35 candidats dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures »,
- 8 candidats dans la spécialité « Services et intervention techniques ».

Répartition des candidats admis à concourir :

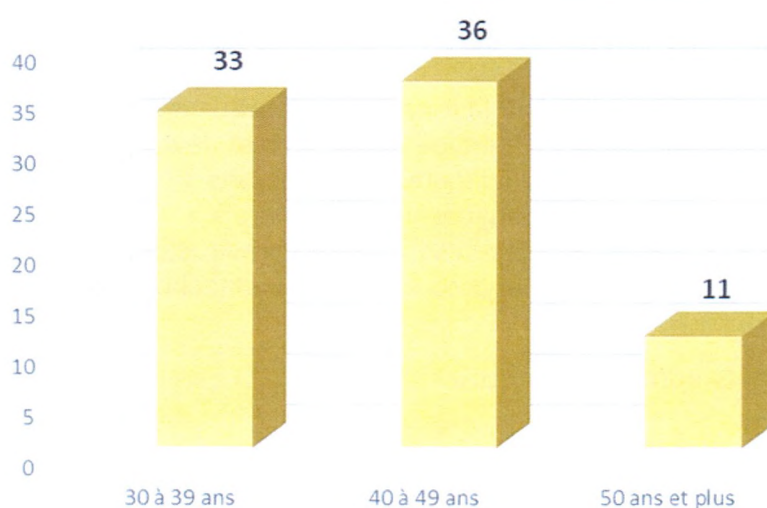
✓ Par région :



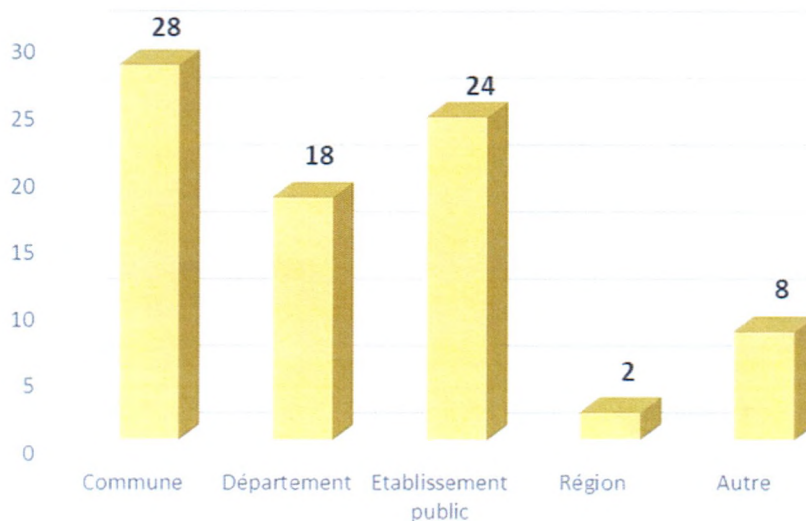
✓ Par niveau d'études :



✓ **Par tranches d'âges :**



✓ **Par situation professionnelle :**



4) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires et personnalités qualifiées.

5) L'épreuve écrite :

a) Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 15 avril 2021, au Parc des Expositions de Bordeaux, Palais 2 l'Atlantique.

b) Le contenu

L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

Le sujet commun à l'ensemble du territoire a été élaboré par la cellule pédagogique nationale.

c) Présence à l'épreuve écrite

71 candidats se sont présentés :

- 13 candidats dans la spécialité « Aménagement urbain et développement durable »,
- 2 candidats dans la spécialité « Déplacements, transports »,
- 18 candidats dans la spécialité « Espaces verts et naturels »
- 31 candidats dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures »,
- 7 candidats dans la spécialité « Services et intervention techniques ».

Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 11,25 %.

d) Résultats

Spécialité	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Aménagement urbain et développement durable	7.1	14	4.5
Déplacements, transports	8	10	6
Espaces verts et naturels	7.57	17	2.5
Réseaux, voirie et infrastructures	9.76	14	3.5
Services et intervention techniques	10.18	14.5	4

6) La réunion d'évaluation :

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

62 candidats ont été autorisés à se présenter aux épreuves orales :

- 12 candidats dans la spécialité « Aménagement urbain et développement durable », ce qui représente 92,3% des candidats.
1 candidat a reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.
- 2 candidats dans la spécialité « Déplacements, transports », ce qui représente 100% des candidats.
- 13 candidats dans la spécialité « Espaces verts et naturels », ce qui représente 72,2% des candidats.
5 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.
- 29 candidats dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures », ce qui représente 93,5% des candidats.
2 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.
- 6 candidats dans la spécialité « Services et intervention techniques », ce qui représente 85,7% des candidats.
1 candidat a reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

7) L'épreuve orale :

a) Déroulement :

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée au CDG33 à Bordeaux-Lac, du 20 au 23 septembre 2021.

Le jury était réparti en sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

b) Contenu :

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

c) Présence

61 candidats se sont présentés :

- 11 candidats dans la spécialité « Aménagement urbain et développement durable »,
- 2 candidats dans la spécialité « Déplacements, transports »,
- 13 candidats dans la spécialité « Espaces verts et naturels »
- 29 candidats dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures »,
- 6 candidats dans la spécialité « Services et intervention techniques ».

Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 1,6%.

d) Résultats :

Spécialité	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Aménagement urbain et développement durable	14.18	19	9
Déplacements, transports	7.50	8	7
Espaces verts et naturels	11.96	17	6
Réseaux, voirie et infrastructures	12.10	19	5
Services et intervention techniques	13.42	17	9

8) Le jury d'admission :

A l'issue de l'épreuve orale, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis à l'examen professionnel. Le jury retient comme seuil 30 points.

Spécialités	Nombres de candidats admis
Aménagement urbain et développement durable	10
Déplacements, transports	0
Espaces verts et naturels	9
Réseaux, voirie et infrastructures	22
Services et intervention techniques	5
Total	46

9) Remerciements :

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de cet examen professionnel.

Le Président du Jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe Duprat', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT

□ □ □ □